



Petit-déjeuner débat du 26 avril 2019 à 8h45 chez CHHUM AVOCATS : Intermittents, journalistes, artistes et salariés en CDDU ou CDD : pourquoi, quand et comment demander une requalification en CDI ?

Jurisprudence publié le 10/04/2019, vu 1920 fois, Auteur : [CHHUM AVOCATS Paris Nantes Lille](#)

Intermittents, journalistes et salariés en CDDU ou CDD : pourquoi, quand et comment demander une requalification en CDI ?

Lors d'un petit-déjeuner débat gratuit qui aura lieu le **vendredi 26 avril 2019 de 8H45 à 11H00** au Cabinet Frédéric CHHUM AVOCATS (Paris, Nantes, Lille) - 4, Rue Bayard 75008 PARIS, les avocats du cabinet interviendront sur le thème :

Intermittents, journalistes et salariés en CDDU ou CDD : pourquoi, quand et comment demander une requalification en CDI ?

- 1) Les arrêts décisifs de la Cour de cassation en 2018 sur les CDD / CDDU**
- 2) Les conditions de validité des CDD d'usage (CDDU)**
 - o Conditions de forme : ce qui change avec les ordonnances Macron
 - o Conditions de fond : où en est-on ?
 - o En pratique, comment obtenir la requalification de ses CDD en CDI ?
- 3) Les conséquences de la requalification en CDI**
 - o Saisine des prud'hommes : la protection du salarié du fait du droit fondamental d'agir en justice garanti par la CEDH
 - o Intégration en CDI
 - o Requalification à temps complet, reconstitution de carrière et rappels de salaires
 - o Rupture du contrat de travail et indemnités de licenciement (nullité / sans cause)

INSCRIPTIONS (dans la limite des places disponibles) avant le 23 avril 2019 uniquement par email : chhum@chhum-avocats.com

Frédéric CHHUM, Avocats à la Cour

Membre du Conseil de l'ordre des avocats de Paris

CHHUM AVOCATS (Paris, Nantes, Lille)

www.chhum-avocats.fr